

Regards 77

La Lettre de Nature Environnement 77

N°2 Juin 2016

Editorial

Ce deuxième numéro de Regards 77 arrive avec l'été. Cette saison est le moment pour beaucoup de se reposer, de se ressourcer et la nature répond naturellement à ces aspirations : campagne, mer, montagne ...

Celles et ceux d'entre vous qui auront la chance cet été de partir en vacances *, en France ou à l'étranger se doivent d'être vigilant(e)s et pratiquer un tourisme responsable qui s'inscrit dans une démarche s'appuyant sur l'équitable, le durable et le participatif. Cet « éco-tourisme » doit permettre aux régions et pays visités de construire ou consolider un modèle économique préservant les ressources naturelles, limitant les impacts du tourisme de masse et permettant de vraies rencontres avec les populations.

D'autres ne partiront pas en vacances, trop souvent pour des raisons financières.

La Seine-et-Marne est, après Paris, le département le plus touristique d'Ile-de-France. Elle peut être un beau et joyeux lieu de vacances **: châteaux, sites classés, musées, cités médiévales, parcs de loisirs, spectacles, activités de pleine nature, ... Promenades en vélo et à pied sont des modes de déplacement et de loisirs respectueux de l'environnement, à partager sans modération, en famille.

Quelle que soit notre réalité, les rencontres doivent rester notre priorité, rencontres avec notre environnement, avec la nature, avec les autres pour partager ensemble cet objectif commun « préserver notre bien commun : la planète et bien sûr particulièrement ce petit bout de terre, la Seine-et-Marne ».

Bonne lecture
Le Président, Bernard BRUNEAU

* 60 % selon les données du Crédoc (juin 2014)



**La Carte Balad'Pass77

Elle permet aux familles qui en disposent de bénéficier d'entrées gratuites ou de bons plans dans les sites partenaires.

Elle est réservée aux Seine-et-Marnais ou aux personnes travaillant en Seine-et-Marne.

Elle est gratuite et limitée à une par foyer.

Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande sur le site : Carte Balad'Pass 77.

Nature Environnement 77

Qui sommes-nous ?

Nature Environnement 77, créée en 1972, est membre de France Nature Environnement, de FNE Île-de-France, du Graine (réseau d'éducation à l'environnement) et de Pro Natura Île-de-France (conservatoire régional des espaces naturels).

À ce jour, elle fédère 51 associations et 73 adhérents individuels. Ces associations sont généralistes (environnement, développement durable, ..) ou spécialisées (paysage, bruit, risques industriels, ...).

Nature Environnement 77 est agréée au titre du Code de l'Environnement et agréée Jeunesse et Education Populaire.

Actrice départementale, Nature Environnement 77 participe au débat public, à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Elle peut engager des actions en justice si nécessaire.



La Maison Forestière de Bréviande

Nos missions :

Sensibiliser les écoles, les centres de loisirs...en proposant des formations, des animations et des sorties naturalistes

Intervenir auprès des différents acteurs de la vie locale pour l'aménagement du territoire, la protection de l'air, de l'eau, des sols et des sous-sols, des milieux naturels, ...

Représenter. Les membres de NE sont présents dans les débats publics et les commissions légales traitant de sujet comme les carrières, les installations classées, les aménagements fonciers, l'agriculture, ...

Agir en justice. NE 77 peut agir en justice en cas d'actions irrégulières voire illégales.



Sommaire

- **Actualités 77** (p3)
- **Articles :**
 - Melun, T'Zen, vraiment ? (p4-6)
 - Pétrole en Seine-et-Marne, projet d'extension de la concession de Champotran. Nature Environnement 77 dit non ! (p7-9)
 - La logistique « XXL », l'(le mauvais) exemple de Sénart (p10-12)
- **Dossier :** Méthanisation : définition, atouts et enjeux (p13-15)
- **Lu pour vous :** « L'Atlas de la France toxique » par l'association Robin des bois (p16-18)
- **Zoom sur :** Les céréales cultivées en bio en Ile-de-France (p19-20)
- **Animation :** Retour en images sur la Fête de la Nature (p21-22)
- **Les brèves** (p23)
- **Sortir, Découvrir** (p24)

Actualités 77

"ERDF sait et nous ment sciemment"

Tel était le titre de la réunion publique d'information organisée vendredi dernier par le maire [de Varennes-sur-Seine] José Ruiz, farouche opposant au nouveau compteur électrique.

Lire la suite [La République de Seine et Marne](#)

La République de Seine et Marne - 19 Avril 2016

Compteurs Linky et Gazpar : compteurs « intelligents » ?

Et si on en parlait !

Nature Environnement 77 proposera une réunion publique contradictoire .

Compteurs Linky : ERDF attaque une commune de Seine et Marne devant le Tribunal administratif

Varennes sur Seine (77), l'une des premières communes à avoir refusé le déploiement des compteurs électriques Linky sur son territoire, est attaquée devant le Tribunal administratif par le gestionnaire de réseau ERDF.

Lire la suite [Actu-environnement](#)

Actu-environnement.com - 15 Avril 2016

Melun : T'Zen, vraiment ?

Après le métro et le tramway, le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est aujourd'hui le 3^{ème} mode de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) qui se développe dans les villes. En Ile-de-France, c'est pour partie sous le nom de TZen, que plus plusieurs dizaines de projets BHNS sont projetés par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et les collectivités territoriales (1). Le TZen 1 a été mis en service en Juillet 2011 entre la gare de Lieusaint, Moissy-Cramayel et de celle de Corbeil-Essonnes en passant par Carré Sénart (2).

Lieusaint-Melun en passant par Savigny-le-Temple

Le TZen 2 doit relier la gare de Lieusaint à celle de Melun en passant par la gare de Savigny-le-Temple. A l'approche de Melun, il empruntera la RD306 puis la RD605. Le TZen 2 desservira le nouvel hôpital, puis un nouvel éco-quartier, avant de traverser le centre de Melun pour rejoindre la gare sur un axe Nord Sud.

Après une étape de concertation décevante en 2009, c'est durant l'enquête publique en 2013 que le projet TZen 2, porté par le Conseil Général de Seine-et-Marne fut découvert par l'ensemble des habitants de Sénart et de Melun. De très nombreuses contributions furent déposées durant l'enquête publique. Mais cette enquête s'achèvera de façon péremptoire sur un avis favorable et quelques recommandations mineures.

Après l'enquête publique, à Melun, un tracé critiqué

A Melun, l'association des commerçants (Unicom), ou d'autres associations et collectifs comme Melun Val de Seine Environnement réactivée en 2013 pour la circonstance, vont rejeter le tracé du TZen 2 dans le centre ville, ainsi qu'aux abords de la gare. De nombreuses réunions et manifestations s'ensuivront pour demander un retour à la concertation. Au sein des élus de la circonscription et de l'agglomération de Melun, on ne compte plus les critiques portées au tracé TZen 2. Au final, aucun trajet alternatif ne se dégage pour le tracé du TZen 2 dans Melun, alors que courant février 2016 des élus locaux de la circonscription de Melun déclaraient encore que le tracé du TZen 2 n'était pas approprié en centre ville de Melun.

Développer les transports collectifs et alternatifs

Pour l'association Melun Val de Seine Nature Environnement (MVSNE), ainsi que Melun Cyclable, notre positionnement par rapport au TZen 2 est tout autre. Il se base sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (LOI n° 96-1236 du 30 décembre 1996). Cette loi a été depuis, avec le « Grenelle Environnement », intégrée au code de l'environnement.

En cela nous ne pouvons qu'être favorables :

- à la diminution du trafic automobile dans les villes et notamment dans Melun ;
- au développement du transport collectif sous réserve qu'il améliore la qualité de l'air ;
- au développement de transports alternatifs comme l'usage de la bicyclette.

Or Le tracé du T Zen 2, à proximité de la gare de Savigny-le-Temple, mais surtout dans Melun intra muros, ne prévoit pas ou quasiment pas de pistes cyclables. Tel que présenté dans l'enquête publique, l'aménagement de pistes cyclables le long du tracé du TZen 2 n'est prévu que sur 16% du parcours et souvent unidirectionnel.

Des recours auprès du Tribunal Administratif de Melun

C'est pourquoi dès Juillet 2014, Melun Cyclable et MVSNE ont déposé deux recours auprès du Tribunal Administratif (TA) de Melun. L'un demandant l'annulation de la délibération du Conseil Général adoptant le projet Tzen 2, l'autre demandant l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) signée par la Préfecture de Seine-et-Marne. Compte tenu de nos moyens, ces recours ont été rédigés et déposés par nos associations sans l'aide d'un avocat, en s'appuyant sur l'application de l'article L 228-2 du code l'environnement.

Début 2015, l'Unicom et des personnes associées décidèrent de déposer leur propre recours. Considérant que toutes ces requêtes avaient un lien entre elles et qu'elles avaient fait l'objet d'une instruction commune, le TA de Melun décida de les joindre en un seul jugement. En février 2016 il a ainsi rejeté l'ensemble des recours et, fait exceptionnel, nous a condamnés solidairement à 1500€ de frais irrépétibles !

Melun Cyclable et MVSNE ont décidé de faire appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Paris. En avril 2016, nous avons ainsi déposé des demandes d'aide juridictionnelle.



Rencontre avec le Conseil Départemental de Seine et Marne

Courant Juin, sur sa proposition, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne nous a présenté l'avant-projet TZen 2 actuellement à l'étude. Nous avons ainsi constaté que des aménagements cyclables avaient été inclus sur une partie du tracé et que le Conseil Départemental acceptait de reprendre quelques unes de nos propositions faites en réunion. Fort de cette avancée, nous envisageons donc de faire d'autres propositions au Conseil Départemental visant à étendre les aménagements cyclables sur l'ensemble du tracé TZen 2 dans la ville de Melun, tandis que l'instruction de notre recours en appel se poursuit.

Nos efforts restent à la mesure de notre volonté de voir Melun, comme de nombreuses autres villes, sortir enfin d'une époque « tout automobile ». Fort de ces 174 M€ d'investissement public, le TZen 2 doit être le projet qui permette à Melun de passer à l'inter-modalité.

(1) http://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2015/02/prmd2_tcsp_dv1106.pdf

(2) le T-Zen 1 n'est pas complètement achevé entre Saint-Germain-les-Corbeil et la Gare de Corbeil-Essonnes. Reste **5,1 km** de km de ligne en site propre pour compléter un tracé total de 14,7 km

Gérard DUMAINE
Président de l'Association Melun Val de Seine Nature Environnement

La bicyclette est le moyen le plus rapide pour se déplacer en ville sur des trajets de moins de 6 km.

Après la marche à pied, la bicyclette est le mode de déplacement le moins consommateur d'espace et d'aménagement public.

La pratique de la bicyclette est, de plus, bénéfique pour la santé.

Pétrole en Seine-et-Marne Projet d'extension de la concession de Champotran Nature Environnement 77 dit non !

La société Vermilion est une entreprise pétrolière canadienne.

Arrivée en France, en 1997, Vermilion a réalisée 3 acquisitions actifs pétroliers dont un en Seine-et-Marne.

Vermilion est devenue le 1er producteur d'hydrocarbures liquides en France et produit près des 3/4 du pétrole issu des sous-sol français.

La société Vermilion, productrice de pétrole et de gaz, a un projet d'extension de la concession de Champotran (Saints, Vaudoy-en-Brie, Jouy-le-Chatel, Saint-Just-en-Brie,...).

Quel projet ?

Ce projet, qui nous a été présenté le mercredi 25 mai 2016, concerne 26 communes de Seine-et-Marne soit une surface totale de 122 km². En 2014 une campagne « sismique » d'acquisition de données a conduit à une réévaluation à la hausse du potentiel de pétrole conventionnel de la concession de Champotran.

Quelles sont les obligations et responsabilités du titulaire de la concession ?

- Déposer une demande d'autorisation de travaux d'exploitation ;
- Respecter les intérêts de santé publique, de sécurité et d'environnement ;
- Acquitter les redevances ;
- S'engager à communiquer tout évènement lié au statut du titulaire ;
- Remettre en état les sites en fin d'exploitation.

Quels sont les travaux envisagés sur l'extension ?

- Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux d'exploitation (étude d'impact, enquête publique).
- Réalisation de nouveaux forages ;

A l'occasion de cette rencontre, Vermilion nous a présenté ses réalisations et ses projets dits de « valorisation » :

- Fourniture d'énergies secondaires (eau et gaz de production) à une « Ecoserre » sur le site de Parentis (Landes)
- Fourniture d'énergie calorifique issue de la production de pétrole pour un « éco-quartier » en cours de construction à La Teste-de-Buch (Gironde)
- Projet de valorisation du gaz associé du dépôt de Vaudoy-en-Brie (Seine-et-Marne)

Notre avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique. Pourquoi ?

Risques sur la ressource en eau « nappe du Champigny »

Nature Environnement 77 est membre du conseil d'administration d'Aqui'brie, association qui assure un suivi très précis de la nappe du Champigny sur le plan quantitatif et qualitatif. A ce titre nous connaissons bien la vulnérabilité de cette nappe. Cette ressource en eau est vitale pour un très grand nombre de consommateurs. Elle connaît souvent des problèmes de qualité (certaines communes qu'elle alimente ne délivrent pas une eau conforme aux normes sanitaires) et de quantité (surexploitation chronique, restrictions d'usage à la moindre période de sécheresse).

De plus des risques de pollution de la nappe existent lors des travaux de forage et lors de l'exploitation des puits.

Même s'ils sont présentés comme modestes les prélèvements envisagés par Vermilion pour les forages accentueraient les risques quantitatifs, au même titre que les prélèvements envisagés si besoin lors de l'exploitation.

Risques d'incidents entraînant des pollutions

Des incidents d'exploitation ont eu lieu ces dernières années sur différents sites en Seine-et-Marne et en Essonne, ils ont entraîné des pollutions de rivières et de terres. Les activités d'exploitation s'appuient sur un immense réseau de canalisations qui peut faire l'objet de fuites et d'erreurs humaines. Les circuits de réinjection semblent particulièrement sensibles, ils sont très polluants et moins bien surveillés.

Préservation de la biodiversité et continuité écologique

L'étude d'impact est très imprécise sur ces questions. Les questions de trames vertes et bleues sont renvoyées à des phases ultérieures du projet. Il est souvent fait référence à une flore et une faune « banales », mais la richesse de biodiversité ne se mesure pas uniquement avec des espèces rares.



Source : commons.wikimedia.org (Floréalréa)

Nombre de puits envisagés

A aucun moment, dans tous les documents présentés, il n'est possible d'avoir un ordre de grandeur du nombre de puits qui seraient forés et mis en exploitation. C'est une donnée essentielle manquante et qui ne permet pas d'estimer convenablement les impacts.

Augmentation de l'exploitation des énergies fossiles

Même si la production envisagée resterait modeste par rapport à la consommation nationale, ce projet d'extension va à l'encontre des engagements pris lors de la COP21 de décembre 2015 à Paris. Chacun sait aujourd'hui qu'il faut laisser 80% des ressources pétrolières disponibles non exploitées pour espérer atteindre l'objectif de 2°C de réchauffement climatique.

Bernard BRUNEAU
Président de Nature Environnement 77

La logistique « XXL », l'(le mauvais) exemple de Sénart

Des dizaines d'hectares rachetées il y a longtemps par l'Etat lors de la création de la ville nouvelle de Melun/Sénart ont été vendues à des promoteurs logistiques, par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) en charge de leur commercialisation.

Le projet de l'EPA est d'installer dans ce secteur une logistique « XXL », 125 à 200 ha dédiés, selon les chiffres fournis.

- Le site PROLOGIS Les Chevrons (ex-Citroën) à Moissy-Cramayel prévoit à terme une surface de 230 000 m² ;
- Le site SOFADE (Sigma) a entrepris la construction d'un premier bâtiment de 90 000 m², un second identique devrait suivre ;
- Le site PRD, en enquête publique en janvier, pour un bâtiment de 62 000 m².

À cela il faut ajouter GEODIS déjà en place, l'arrivée prochaine de la SCADIF, d'autres à venir, encore inconnus.

Ce méga parc logistique entraîne des risques et nuisances non négligeables :

Des risques industriels

Trois bâtiments Seveso bas sont prévus sur le parc Prologis, qui viendront s'ajouter au site Gerilogistic, déjà classé Seveso bas. Le site SIGMA n'est pas classé actuellement Seveso, mais il est prévu d'y stocker (entre autres) jusqu'à 700 000 m³ de pneumatiques ! De plus, les entrepôts non classés Seveso peuvent le devenir par la suite, si les exploitants font une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter dans ce sens. C'est ce qui s'est produit pour le site Dentresangle à Savigny/Cesson (ex-Nivea), classé Seveso bas, puis Seveso haut en 2011. Si l'on ajoute encore la présence proche du site de production Air Liquide, classé Seveso haut, on voit bien émerger dans ce secteur un « SEVESOLAND » admis comme tel par les décideurs, où la logistique XXL encourage de fait la création de sites classés Seveso.

De la consommation d'espace

La logistique XXL, par définition, consomme beaucoup d'espaces et renforce ainsi la pression foncière sur les parcelles agricoles restantes et les parcelles habitables. Elle participe à la spéculation foncière poussant à la hausse le prix des terrains.

La mise en danger des équilibres naturels

L'artificialisation à grande échelle des sols, engendrée par la logistique XXL, détruit les drainages naturels des anciens rus et étouffe la biodiversité du territoire.

Des nuisances urbaines

Des centaines de camions chaque jour, plusieurs dizaines de milliers dans l'année génèrent encombrements et pollutions, autant de nuisances directes et quotidiennes pour les riverains.

Depuis une dizaine d'année, Sénart dispose pourtant d'une **charte de qualité environnementale** des parcs d'activités dont se vantent les promoteurs de logistique. Elle concerne le bâtiment et les fonctions internes, mais pas l'impact sur les riverains qui subissent risques et nuisances sans vrai droit à la parole :

- la publicité des enquêtes publiques est réduite au strict minimum légal ;
- l'enjeu de l'impact sur les milieux humains et naturels très peu abordé.

Le cluster « Innovation logistique de Sénart » organise régulièrement des séminaires et conférences auxquelles les associations locales du cadre de vie ne sont jamais invitées.

L'EPA se félicite de l'importance du secteur logistique à Sénart, qui représente selon ses chiffres, 10% des entrepôts d'Ile-de-France et 20% de l'emploi local. Pourtant d'après le diagnostic du SCOT (schéma de cohérence territoriale), c'est l'activité qui crée le moins d'emplois au m².

De plus, le développement de parcs XXL vanté par l'EPA entraine Sénart vers une dépendance de plus en plus forte vis-à-vis d'une mono activité dominante, mais instable. En effet la logistique de grande distribution :

- est ultra-sensible aux cycles économiques ;
- utilise beaucoup d'intérimaires prisonniers de ces aléas conjoncturels ;
- fonctionne selon un mode « hors-sol ». L'activité elle-même n'a pas de lien fort avec le territoire, elle peut se déplacer sans délai d'un endroit à l'autre, le long des grands axes routiers nationaux et internationaux en fonction de choix économiques externes.

Il n'est donc pas rare de voir à Sénart des logisticiens arriver en fanfare et repartir ensuite en catimini vers d'autres lieux, laissant derrière eux des entrepôts vides, nombre de friches industrielles pour lesquelles il n'est pas facile de trouver un repreneur.

Le bilan sénartais de la grande logistique est donc mauvais au plan environnemental et pas si brillant qu'on le prétend en termes d'emplois durables et de qualité. Cette situation est le produit de choix effectués 15 ou 20 ans auparavant et elle engage la responsabilité, non seulement des entreprises, de l'Etat (EPA, Préfet), mais aussi des élus locaux. Aux commandes de l'agglomération, ils ont validé ce choix (par défaut assurent certains), sans faire le maximum pour réorienter son développement économique. Plus encore, présents au conseil d'administration de l'EPA et le président, ils n'ont pas exploité cette position pour infléchir le mouvement.

Sénart n'est pas condamné à n'être qu'un méga pôle logistique.
Des alternatives existent. La disparition formelle de l'agglomération de Sénart et son insertion dans la nouvelle communauté d'agglomération Grand Paris Sud doivent être l'occasion de revoir en profondeur le devenir de ce territoire pour parvenir à un développement économique plus équilibré.

Jean-François DUPONT
Président de l'Association de Défense des Intérêts des Riverains (ADIR) des ZA de Sénart

Méthanisation : définition, atouts et enjeux

Biogaz, biométhane, digestat... la méthanisation et son vocabulaire aux allures savantes ont le vent en poupe. Seulement, que désignent ces termes ? Quels sont les grands enjeux et précautions à prendre à propos de ce procédé qui utilise de la matière organique pour produire de l'énergie ?

Décryptage de France Nature Environnement sur un sujet à la croisée de plusieurs enjeux environnementaux : énergie, agriculture, prévention des déchets, maîtrise des risques et des nuisances.

Méthanisation : de quoi s'agit-il ?

La méthanisation, c'est l'utilisation d'un processus biologique naturel qui transforme la matière organique pour produire à la fois de l'énergie renouvelable et un résidu pouvant servir de fertilisant des sols et des cultures.

Pour les obtenir, il faut donc dans un premier temps de la matière organique. Parmi les plus courants se trouvent des matières agricoles telles que le fumier ou le lisier, des bio déchets des ménages et déchets des collectivités, des entreprises ou encore des boues de station d'épuration.

Cette matière organique est chauffée et brassée pendant 1 à 2 mois dans un méthaniseur. Cette fermentation dépose en fond de cuve un résidu, le digestat, et émet du biogaz, identique en termes de composition au gaz d'origine fossile.

Le digestat peut servir d'engrais sur les exploitations agricoles. Le biogaz quant à lui, peut produire de la chaleur, de l'électricité ou être purifié en bio méthane pour être utilisé dans le réseau de gaz ou comme carburant pour les transports. Cette valorisation des matières organiques s'avère particulièrement intéressante si elle respecte certaines conditions.

Les cinq atouts majeurs de la méthanisation

France Nature Environnement encourage, sous conditions, le développement de la méthanisation car :

1 - Elle produit localement de l'énergie renouvelable : un atout majeur pour sortir des énergies fossiles, effectuer la nécessaire transition énergétique de nos sociétés et entraîner un développement soutenable des territoires tout en créant des emplois locaux non délocalisables.

2 – L'utilisation du bio méthane dans le secteur des transports s'avère particulièrement intéressante car c'est l'une des rares énergies permettant de ne plus être dépendant de ressources fossiles. De plus, elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines du secteur.

3 – La méthanisation permet de valoriser des bio déchets et matières organiques sans piller les ressources naturelles : un atout considérable sur une planète non extensible.

4 – Comparée aux techniques actuelles, la méthanisation émet moins de gaz à effet de serre en termes de gestion des déchets mais aussi d'effluents d'élevage.

5 – La méthanisation produit une alternative intéressante aux engrais chimiques : la phase liquide du digestat nourrit les plantes, sa phase solide enrichit le sol en matière organique.

Les cinq conditions pour une méthanisation vraiment intéressante

Notre fédération milite donc pour le développement de la méthanisation mais se montre vigilante face aux risques et aux potentielles dérives. De grandes conditions sont de mises pour un développement raisonné de la méthanisation :

1 – La méthanisation ne doit pas détourner les cultures d'une production alimentaire vers la production énergétique, ni faire de la méthanisation une caution verte pour l'agriculture industrielle. En effet, utiliser les champs pour nourrir non plus les estomacs mais le méthaniseur revient à reproduire les effets délétères des agro-carburants de 1ère et 2ème génération : hausse des prix de l'alimentaire et destruction de zones naturelles par effet domino.

2 – La méthanisation ne doit pas ralentir les démarches de prévention des déchets organiques. La priorité doit être mise sur la réduction des déchets, et ainsi sur la réduction de l'utilisation des ressources qui leur sont associés : surfaces de terre, eau ou encore énergie.

3 – Les risques associés à l'installation doivent être maîtrisés et réduits au maximum, des contrôles fréquents doivent être effectués et l'accent doit être mis sur la formation des exploitants et des prestataires. Enfin, le projet doit se faire en concertation et en toute transparence avec les populations locales et les associations de protection de l'environnement.



Source : commons.wikimedia.org
Neumünster en Allemagne

4 – Il est nécessaire de prendre des précautions avec le digestat. Ce fertilisant ne répond pas aux problèmes de pollution aux nitrates et à l'usage excessif d'engrais de l'agriculture. De plus, il possède les mêmes qualités et défauts que les matières organiques incorporées dans le méthaniseur. L'utilisation de boues de stations d'épuration ou de déchets issus de Tri Mécano-Biologique (TMB), généralement pollués, sont ainsi à proscrire. Un contrôle qualité du digestat doit être assuré avant tout épandage. Et même de bonne qualité, ce fertilisant ne comporte pas la richesse microbienne du fumier et du lisier : c'est pourquoi, France Nature Environnement plaide pour une alternance d'épandages entre ce digestat et de la matière non méthanisée pour des sols à la vie microbienne plus riche.

France Nature Environnement agit pour un développement intelligent de la méthanisation

Au quotidien, France Nature Environnement réalise un important travail de plaidoyer auprès des instances politiques et des acteurs de la filière afin de développer la méthanisation tout en accompagnant son essor dans les meilleures conditions. Ce travail de prise de conscience des enjeux et avantages de la méthanisation passe également par des formations auprès des associations membres du mouvement. A travers elles, échanges et partages d'expériences permettent de mieux appréhender les situations diverses de la méthanisation en France et de contribuer à faire évoluer les pratiques dans les territoires dans le bon sens. Afin que ces enjeux soient perçus du plus grand nombre, France Nature Environnement réalise également ce travail de sensibilisation auprès des médias et du grand public.

Source : <https://www.fne.asso.fr/dossiers/m%C3%A9thanisation%C2%A0-d%C3%A9finition-atouts-et-enjeux>

Lu pour vous

« L'Atlas de la France toxique » par l'association Robin des bois

Yvon Dupart, représentant de NE77 à la Commission Des Risques Naturels Majeurs de Seine-et-Marne (CDRNM), a lu pour vous :

« *L'Atlas de la France toxique*, par l'association Robin des bois* »

L'association Robin des bois publie sous forme d'atlas très bien documenté, une synthèse de ses enquêtes sur différentes pollutions, recensées sur le territoire français.

Tous les risques près de chez soi

« *Tout rassembler, avoir une photographie globale, aller au bout des connaissances accumulées* », explique Jacky Bonnemains, le président de l'association écologiste. Cela prend la forme d'un « *Atlas de la France toxique* » qui a pour ambition de présenter au lecteur « tous les risques près de chez [lui] ». Et ils sont nombreux ! Amiante, déchets de guerre, marées noires, radioactivités, polychlorobiphényles (PCB), pesticides, perchlorates, ... A travers 36 cartes** élaborées à partir d'enquête de terrain et de données institutionnelles publiques, cet ouvrage effectue un recensement complet de toutes les sources de pollutions.

Ce livre présente **une photo précise de risques** que, d'habitude, on ne voit pas dans leur ensemble. « *La France présente toutes les apparences de la robustesse. Mais si l'on relie les imprévoyances ou les incompétences, on risque de tomber dans un univers de jeu de dominos, un château de cartes précaires.* » conclut Jacky Bonnemains.

Les centrales nucléaires

Le chapitre concernant les centrales nucléaires et leurs fragilités n'est vraiment pas rassurant pour le lecteur.

« **Centrales nucléaires : résisteront-elles aux agressions externes ?** »

- **Gravelines**, en cas d'un éventuel crash d'avion, un dépôt pétrolier est installé à 300 mètres de ses 6 réacteurs, au large duquel croisent près de 35 000 navires par an...

- **Penly, Paluel et Flamanville** sont à la merci de l'élévation du niveau de la mer. « Le colmatage des prises d'eau de refroidissement des réacteurs par des marées noires ou chimiques et des cargaisons perdues est un risque majeur. »

- **Bugey, Saint-Alban, Tricastin et Cruas**, les lapins minent les ouvrages de protection contre les crues du Rhône, fleuve particulièrement concerné par de multiples déplacements de matières dangereuses et de possibles ruptures de barrages en amont.

- **Cattenom**, Robin des bois France et son homologue allemand ont réussi à se percher au sommet d'une tour de refroidissement « *malgré le survol d'un hélicoptère déverseur de gaz lacrymogène. Pour cette fois, l'agresseur était pacifique* ».

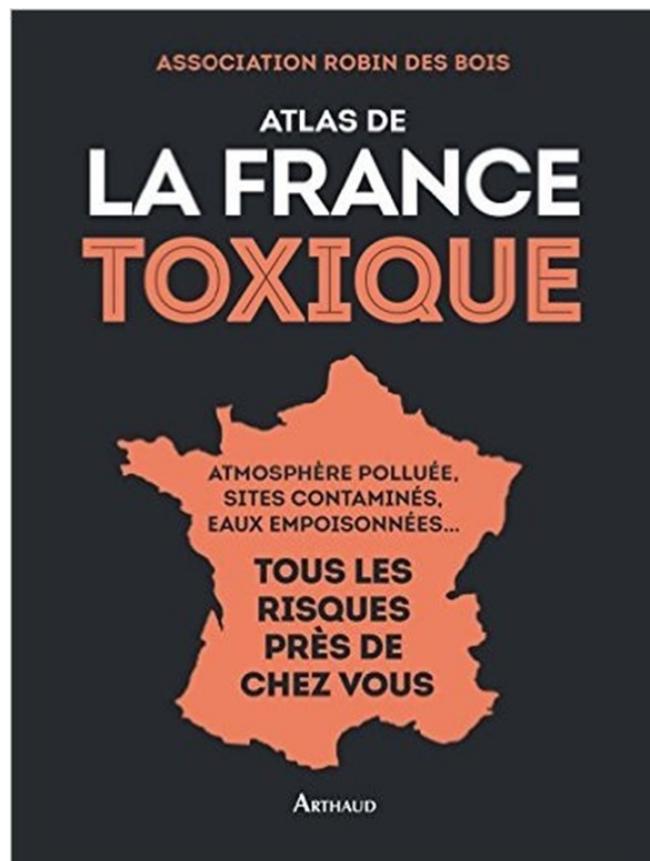
* Fondée en 1985, Robin des Bois est une des plus anciennes associations françaises et internationales de protection de l'environnement.

** Cartes Julien Perreaut

Et Nogent-sur-Seine, qui concerne directement la Seine et Marne et Paris ?

« Nogent-sur-Seine, officiellement, la centrale à 80 km de Paris n'est pas inondable, sauf que la salle des machines a été inondée en 2006.

Depuis, une centaine de matelas gonflables et des rations de survie pour 24 heures sont sur le site. Le pire scénario relève d'une crue majeure de la Seine et de la rupture simultanée du grand barrage de la Seine à Lusigny-sur-Barse. Douze à vingt-quatre heures après, l'onde de submersion atteindrait Nogent-sur-Seine. » (page 90)



18€ dans toutes les bonnes librairies ou en consultation au siège de Nature Environnement 77

Yvon DUPART
Administrateur

Jusqu'ici les plans d'urgence en cas d'accident nucléaire se limitaient à une zone de 10 km autour de la centrale et ne concernaient pas la Seine-et-Marne.

Risque nucléaire : l'Anccli* réclame une extension des plans d'urgence à 80 km

« L'Anccli réclamait une extension des plans d'urgence de 10 km à 80 km. Et souhaitait étendre à 50 km la distribution de comprimés d'iode.** »

Ségolène Royal a annoncé le 26 avril 2016, date anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, l'extension de 10 à 20 km du périmètre des plans particuliers d'intervention (PPI)***. Le cabinet de Ségolène Royal rappelle que c'est au Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), qui dépend des services du Premier ministre, qu'il appartient d'en assurer la mise en œuvre opérationnelle.

Jean-Claude Delalonde, le président de l'Anccli a déclaré : « Nous attendons depuis 22 mois que le ministre de l'intérieur mette en œuvre le plan national post-Fukushima... ».

En février 2014, le SGDSN avait effectivement élaboré un Plan national de réponse "Accident nucléaire ou radiologique majeur", qui prévoit pour chaque site nucléaire la mise en œuvre par l'exploitant d'un Plan d'Urgence Interne (PUI) et d'un PPI. « Rien n'a bougé depuis. Les politiques pensent-ils tirer les leçons de Fukushima ? Les autorités de sûreté nucléaire européennes, dont l'ASN, disent unanimement qu'il faut aller jusqu'à 100 km », rappelle Jean-Claude Delalonde.

Dans cette éventualité, la Seine-et-Marne et Paris seraient alors concernées par les mesures de prévention.

* L'Association nationale des comités et commissions locales d'information (Anccli).

** Mesure destinée à protéger la thyroïde des riverains des centrales en cas de rejets d'iode radioactif

*** Paru dans le journal de l'environnement.

Source : actu-environnement.com (07 Avril 2016)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/anccli-plans-urgence-nucleaire-extension-26558.php4>

Zoom sur :

Les céréales cultivées en bio en Ile-de-France

Qu'est ce qu'une céréale ?

Le mot « céréale » désigne des plantes à graines. Il en existe une grande variété sur terre. Depuis la nuit des temps, les grandes civilisations se sont nourries de céréales : la Chine avec le riz, l'Amérique du sud avec le maïs ou encore l'Europe avec le blé.

Chaque graine de céréale est composé de trois parties :

- **l'amande** (83%), contient toutes les réserves nutritives dont l'amidon et les protéines ;
- **l'enveloppe** (14%) (appelée le son dans le cas du blé), est riche en fibres, en protéines, en minéraux, en vitamines B et en composés antioxydants ;
- **le germe** (3%) est riche en lipides. Le germe contient aussi des protéines, des minéraux et des vitamines.

Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

L'agriculture biologique est un mode de production spécifique. Elle développe des méthodes de culture visant à préserver les sols, les ressources naturelles, l'environnement.

Exemples de pratiques culturales bio :

- Rotation des cultures ;
- Utilisation de matières organiques naturelles (compostées ou non) et d'engrais verts ;
- Respect des saisons et du cycle naturel des végétaux ;
- Utilisation de variétés adaptées aux terroirs (climat, résistantes aux parasites,...) ;
- Contribution au développement des produits de saison.

Les systèmes agricoles biologiques sont notamment fondés sur l'alternance des cultures au sein des rotations. Dans le cadre de rotations longues, des cultures issues de différentes familles de plantes se succèdent, améliorant ainsi la qualité des sols et limitant la pression des ravageurs et maladies. En grandes cultures, les céréales, les oléagineux et les protéagineux se suivent dans les parcelles de l'exploitation. Une grande variété de céréales (blé, maïs, orge, triticale, épeautre,...) sont produites en alternance, ou en association, avec des oléo protéagineux comme les féveroles, le pois, le tournesol, le soja...

Quelles sont les céréales cultivées en Ile-de-France ?



Blé tendre ou froment
Triticum aestivum



Blé dur
Triticum durum



Orge
Hordeum



Maïs
Zea mays



Triticale
Triticum secale



Epeautre
Triticum spelta

Les textes et les photos proviennent de « Passion Céréales » avec leur aimable autorisation.

Passion céréales est une collectivité dédiée aux céréales et à leurs producteurs. Lancée en juin 2006, Passion Céréales est une association loi 1901, créée à l'initiative de l'interprofession céréalière, qui rassemble les producteurs de céréales, les coopératives, les négociants, les meuniers, les malteurs, les amidonniers, les semouliers, les exportateurs ainsi que les acteurs de la nutrition animale. Passion Céréales est administrée et pilotée par les producteurs et les administrateurs de l'interprofession.

[http : www.passioncereales.fr](http://www.passioncereales.fr)

Animation : retour en images sur la « Fête de la Nature »

Passionnés par nature ... en Seine et Marne

Les animations gratuites proposées à Montereau ont été préparées par Marie-Paule Duflot, vice-présidente de Nature Environnement 77. Elles avaient pour objectif de faire découvrir les "bons génies et petites merveilles" de la Réserve Naturelle de Montereau.

Les écoles

Avec Thierry et Claude, les deux agents municipaux qui sont en charge de la réserve naturelle, Marie-Paule a accueilli, mardi 17 et vendredi 20 mai, trois classes des écoles P&M Curie, Sigonneau et des Ormeaux qui ont participé à une "chasse au trésor".

Les enfants ont dû trouver, sur les pelouses situées hors réserve naturelle, à l'aide de devinettes et de photos, les différentes plantes "magiques" qui leur ont permis de remplir un herbier-grimoire. Puis, dans la réserve naturelle, au cours d'une promenade dans les bois, il a fallu déchiffrer des rébus. Les écoliers ont senti et caressé de nombreux arbres et arbustes et admiré de superbes fleurs dont six espèces d'orchidées. Ils ont entendu chanter le rossignol.

En fin de parcours, le trésor a été découvert et partagé.



Le grand public

La même animation était proposée le dimanche 22 mai pour le grand public. Malgré les trombes d'eau, une dizaine de personnes ont pu à nouveau s'émerveiller. Parmi eux, trois pionniers du groupe scouts de France de Montereau sont venus participer à l'animation de cette activité. Un grand bravo à ces courageux qui, chaussés de bottes et armés de parapluie ont quand même été ravis de leur après-midi !

Espérons qu'ils deviendront tous des amis de la Nature et auront à cœur de la protéger !

Marie-Paule DUFLOT
Vice-présidente

Passionnés par nature ... en Seine et Marne

À l'occasion de la Fête de la Nature, Nature Environnement 77 s'est déplacée à l'école Freinet de Vert-Saint-Denis. L'animatrice est intervenue dans 7 classes (4 classes de maternelles et 3 classes de cours élémentaires). Malgré une météo mitigée, 180 enfants ont pu profiter de ces animations.

La mission des maternelles était d'aider Adèle, la coccinelle qui avait perdu ses points. Après un atelier sur la confection d'une coccinelle en argile, les enfants ont retrouvé les points qu'Adèle avait égarés dans la cour de l'école !

Quant aux cours élémentaires, après un jeu sur la classification des petites bêtes, ils ont pu découvrir leur diversité en les capturant et en les observant sur deux sites (le bois situé devant leur école et une prairie fleurie). Heureusement, toutes les petites bêtes sont saines et sauves !



Nature Environnement 77 a aussi proposé une animation grand public dans la forêt de Bréviande, à Vert-Saint-Denis.

Le savez-vous ? Des lutins veillent sur cette forêt ! Les familles accompagnées de Dame Nature (l'animatrice) sont parties sur leurs pistes. Les enfants ont pu rencontrer :

- Happy, le lutin des petites bêtes, qui leur a proposé une activité d'observation des invertébrés ;
- Masuri, le lutin des oiseaux, qui leur a montré sa collection de plumes, de coquilles d'œufs, de pelotes de rejections
- Buddle, le lutin des arbres, qui a suscité leur éveil sensoriel par le toucher de différentes écorces.
- Flora, le lutin des fleurs, qui les a aidés à réaliser un masque végétal.

Ces anges de la forêt, nous ont permis d'observer la forêt de Bréviande sous un autre angle.

« Mieux connaître notre environnement,
c'est mieux le protéger ! »



Ludivine MILLET
Animatrice

Grand Paris Express : mobilisation contre la ligne 18 du Grand Paris

FNE Ile-de-France a émis un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique de la ligne 18 du réseau de transport public du Grand Paris. Pour l'union régionale, l'utilité publique du projet de liaison entre l'aéroport d'Orly et les territoires de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Versailles n'est pas démontrée, et la priorité absolue reste l'entretien et la modernisation du réseau existant. Les associations ont depuis longtemps fait valoir que la ligne 18 constituerait un puissant vecteur d'urbanisation, menaçant à terme la vocation agricole du plateau de Saclay.

Lire l'avis complet de FNE Ile-de-France

Source : http://www.colos.info/images/doc/EP-Ligne18_avis-FNE-IdF.pdf

France Nature Environnement Ile-de-France

Pesticides : un usage toujours en augmentation

L'agriculture française est particulièrement dépendante aux pesticides. Alors que la France s'était fixée comme objectif dans le cadre du Grenelle de l'environnement de diviser par deux sa consommation de pesticides, force est de constater que c'est l'échec. La consommation de pesticides a augmenté, en nombre de doses, de 9,4% entre 2013 et 2014 (16% en tonnage), et de 5,8% en moyenne entre la période 2011-2012-2013 et 2012-2013-2014. Toujours entre 2013 et 2014, les traitements de semences ont bondi de 31,4% et les produits contenant des molécules suspectées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction ont augmenté de 12,9%. Les pesticides imprègnent tous les milieux naturels avec 92% des cours d'eau pollués et des impacts sur la santé humaine de plus en plus avérés.

Source : <http://www.fne.asso.fr/dossiers/pesticides-stop>

France Nature Environnement

Université d'été 2016 de FNE

Les 8 et 9 juillet prochains, France Nature Environnement organise sa première université d'été !



Université d'Été 2016 Écologie : la dernière UTOPIE ?

8 + 9 JUILLET

Domaine de Bierville (Essonne)



Ce grand rassemblement sera l'occasion pour le mouvement associatif environnementaliste de se retrouver et d'échanger pendant deux jours (et une nuit !) sur son action et sa place au sein de la société, autour d'une question centrale : la transition écologique est-elle un idéal hors d'atteinte ?

L'Université d'été de FNE sera avant tout un moment de rencontres dans un esprit d'ouverture, visant à créer l'émulation et à impulser des échanges qui se poursuivront au-delà de ces deux journées.

Des tables rondes et ateliers impliquant intellectuels (sociologues, philosophes, économistes, historiens...), acteurs de la société civile (collectivités, syndicats, ONG...), étudiants et toutes les forces vives du mouvement FNE rythmeront cet événement inédit en France. L'objectif sera de comprendre les freins et verrous à la transition écologique et de proposer de nouveaux modes de mobilisation collective.

Retrouvez le programme :

https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/81fc2d6a-2d45-4176-bb0c-da24ebd95854/FNE_UE2016_programme%20%20juin%202016.pdf

Pour accéder au formulaire d'inscription :

<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement/evenements/universite-d-ete-2016-de-fne>

Quand ?

Du 8 juillet 2016 10h jusqu'au 9 juillet 16h30

Où ?

Au domaine de Bierville
10 route des Nations,
91690 Boissy-la-rivière



Rejoignez-nous

Bulletin d'adhésion

L'adhésion annuelle vous donne accès :
à tous les services de l'association
et à la revue *Nature Actualités*.

Nom : Adhésion annuelle : 20 €
Prénom : Adhésion moins de 18 ans et personnes aux minima
sociaux : 2 €
Adresse : Adhésion de soutien à l'association (montant libre)
CP : Montant total d'adhésion€
Ville : Chèque à libeller à l'ordre de Nature Environnement 77
Téléphone : Date : Signature :
Portable : A retourner à
Nature Environnement 77
Maison forestière de Bréviande (RD 346)
Mail : 77240 VERT-SAINT-DENIS

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez le comité de rédaction

Par mail : ne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

Nature Environnement 77

Maison forestière de Bréviande (RD 346)

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

Notre blog : www.environnement77.fr

Notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/Nature-Environnement-77-220351858354936/>